Séance du conseil communal du 23 juillet 2018

Date de l'annonce publique de la séance : 17 juillet 2018
Date de la convocation des conseillers : 17 juillet 2018

Présents: Mmes et MM. Natalie SILVA bourgmestre, Joël WEIS échevin, Paul EWEN, Mirko MARTELLINI, Luc JEMMING, Florio DALLA VEDOVA, Eliane PLIER et Alfred BERCHEM conseillers, Bruno BRUNETTI, secrétaire

Absent et excusé: Monsieur Nico DHAMEN, échevin,

1. **Approbation du contenu du registre aux délibérations de la séance précédente du conseil communal.**

Le contenu est approuvé et signé par tous les membres présents du conseil communal.

2. **Approbation d'un nouveau « Règlement général de police » de la commune de Larochette.**

Le conseil communal, **à l'unanimité des membres présents, arrête un nouveau règlement général de police pour la commune de Larochette en sa séance du 23 juillet 2018.**

3. **Approbation d'un acte notarié. (AC Larochette/Koch)**

Le conseil communal, à l'unanimité des membres présents, **approuve l'acte dressé par-devant Maître Marc Lecuit, notaire à Mersch en date du 10 juillet 2018,** entre l'administration communale de Larochette et Madame Koch Edmée.

Il a été convenu de ce qui suit :

La Commune vend à Madame Edmée KOCH, précitée un terrain d'une contenance totale de 48,00 centiares suivant les détails ci-après:

1. La parcelle située à Larochette, lieu-dit « chemin J.A. Zinnen », section A du Cadastre de Larochette, numéro 433/2598, d'une superficie de 48 centiares.

En contrepartie, Madame Edmée KOCH cède à la Commune précitée, deux terrains d'une contenance de 4,00 centiares chacun suivant les détails ci-après:

1. la parcelle sise à Larochette, lieu-dit « chemin J.A. Zinnen », section A du cadastre, No cadastral 433/2600, d'une contenance de 4,00 2. la parcelle sise à Larochette, lieu-dit « chemin J.A. Zinnen », section A du cadastre, No cadastral 433/2602, d'une contenance de 4,00 centiares.

La cession se fera sous les conditions suivantes :

- Les immeubles sont cédés dans l'état où il se trouvent actuellement avec toutes les servitudes actives et passives y attachées.

- Une surface de 8 centiares est échangée à valeur égale. La différence entre la surface cédée par Madame Koch et celle cédée par l'administration communale de Larochette, à savoir 40 centiares sera vendue à Madame Edmée KOCH au prix de 1.363,36€ par are au NI 794,54 soit à un prix total de **545.34 EURO (soulte). Les frais d'acte seront à charge de Madame Edmée KOCH.**

- Le présent échange se fait dans un but d'utilité publique, c'est à dire l'aménagement du trottoir.

4. **Approbation définitive de la modification ponctuelle du PAG à Ernzen au lieu-dit « bei dem Hohderchen » reclassement d'une zone d'aménagement différé en une zone d'habitation 1 (HAB-1) soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier ».**

   « *Madame Eliane Plier, conseillère communale, ayant un intérêt direct dans cette modification ponctuelle du PAG se retire conf. à l'art.20 de la loi communale dans l'enceinte réservée au public, et ne participe pas aux discussions ni au vote »*

Le conseil communal, **à l'unanimité des membres présents, approuve définitivement le reclassement** des terrains sis à Ernzen, section B du cadastre, lieux-dits « Bei dem Hohderchen », portant les **numéros cadastraux 321/1405, 321/1834, 321/1232, 321/1233, 120/273, 321/340, 321/341** situés actuellement en zone d'aménagement différée soumis à un plan d'aménagement particulier de moyenne densité **en zone d'habitation 1 (HAB-1) soumis à un plan d'aménagement particulier« nouveau quartier ».**

5. **Approbation d'une convention entre le CM-Nord et l'Administration communale de Larochette.**

Le Conseil communal, **à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la convention conclue le 6 juin 2018 entre le syndicat intercommunal du Conservatoire de Musique du Nord et la commune de Larochette concernant l'enseignement musical, valable à partir de l'année scolaire 2018/2019.**

6. **Allocation de subsides d'encouragement aux sociétés sportives/mérites sportifs 2017/2018.**

Le Conseil communal, **décide à l'unanimité des membres présents,** d'accorder les subsides suivants à charge de l'art.3/825/615241/99001 du budget, à savoir :

BBC Arantia	**cadeau mérite sportif**	**1.300 €**
AS Rupensia-Lusitanos	**id.**	**900 €** (700€ + 200€ (montée de l'équipe dames en div 2)
Cercle Pédestre	**id.**	**100 €**
Vc Filano	**id.**	**100 €**
Tae-Kwon-do	**id.**	**100 €**

7. **Plan pluriannuel financier de la commune pour la période de 2018-2021.**

Le conseil communal, **à l'unanimité des membres présents, prend note** du plan pluriannuel de financement de la commune de Larochette pour les années 2018 à 2021.

8. **Dépôt de statuts de l'a.s.b.l. Les Amis du Château de Larochette.**

Le Conseil Communal, **à l'unanimité des membres présents, prend note** du dépôt des statuts de l'asbl « LES AMIS DU CHÂTEAU DE LAROCHETTE » auprès du secrétariat communal de Larochette. L'association qui a son siège à Larochette a comme objet :

- de la garde et de la surveillance du Château ;
- de l'administration journalière du Château ;
- de l'entretien des lieux ;
- de la mise en valeur du Château ;
- de la publicité destinée à attirer des visiteurs ;

9. **Demandes de subsides.**

Le Conseil Communal, **à l'unanimité des membres présents, accorde les subsides suivants :**

- Plooschterprojet, Don Iris 100 € art. 3/192/615100/99001
- Sécurité Routière Luxembourg 150 € art. 3/192/615100/99001

10. **Titres de recette.**

Le Conseil Communal, **approuve à l'unanimité des membres présents, les titres de recette de l'année 2018**

11. Questions au collège des bourgmestre et échevins.

- Monsieur Ewen Paul a posé une question quant au site internet de la commune de Larochette.

« Serait-il possible que chaque conseiller communal y soit présenté à l'aide d'une photo, avec un petit récapitulatif des commissions dont il fait partie, et en ajoutant une adresse e-mail au cas où un quelqu'un aimerait prendre contact avec le conseiller ? »

Madame Silva a répondu à Monsieur Ewen que le nouveau site internet de la commune de Larochette serait en ligne à partir de la rentrée scolaire 2018/2019, et que toutes les demandes de Monsieur Ewen seraient prises en considération;

- Madame Silva **félicite Madame Plier Eliane** pour son exemplaire travail lors de **l'organisation de la Kermesse 2018**, **l'ouverture était un vrai succès**, et tout se déroule très bien.